



Ville du Luc en Provence

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2020

L'ordre du jour est le suivant :

A-PREAMBULE

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 15 octobre 2020
- Lecture des décisions du Maire prises conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales

B- ADMINISTRATION GENERALE

POINT N°1 Règlement du conseil municipal

C- COMMISSIONS

- POINT N°2 Modification de la délibération n°20/10 relative à la définition des commissions municipales
- POINT N°3 Modification de la délibération n°20/11 relative à l'élection des membres des commissions municipales
- POINT N°4 Modification de la délibération n°20/49 relative à l'élection des membres de la commission de délégation des services publics

D- JURIDIQUE

POINT N°5 Présentation annuelle des comptes 2019 de la SAGEP

E-FINANCES

POINT N°6 Adoption d'un fonds de concours au profit du syndicat mixte de l'énergie des communes du Var pour la réalisation de travaux d'éclairage public réalisés sous sa maîtrise d'ouvrage

F-FONCIER

- POINT N°7 Mise en place d'un bail à ferme en régularisation avec monsieur ARNAUD Jérôme
- POINT N°8 Acquisition d'un terrain préempté par la SAFER

G-URBANISME

POINT N°9 Annulation de la convention offre de concours contractée avec la société SPIRIT Immobilier

G-COMMANDE PUBLIQUE

POINT N°10 Actualisation du guide interne de la commande publique pour la commune du Luc en Provence

QUESTIONS DIVERSES

PRESENTS : (24) Dominique LAIN - Pierre BEDRANE - Véronique BOULANGER - Loïc POTHONIER - Jean-Louis ALBERTI - Catherine BARRIERE - Thierry HERMIER - Philippe ICKE - Henri OBADIA - Marie-José ZANETTI - Caterina DE CORO - Richard CARCENAC - Frédéric BARRIERE - Corinne LECHAT - Sylvie SIMONDI - Frédéric BLANC - Grégory MIGNEREY - Hanane BEN YAJOU - Camille LORENZO - Martine WAGNER - Jacques QUEIRARD - Mireille GENDROT - Geoffrey DAVID - Angéline PANIZZI

PROCURATIONS : (9)

Elisabeth MARIOTTINI donne procuration à Dominique LAIN.
Jean-Michel DRAGONE donne procuration à Pierre BEDRANE.
Sandrine ROGER donne procuration à Véronique BOULANGER.
Nathalie NIVIERE donne procuration à Philippe ICKE.
Marguerite BORSU donne procuration à Marie-José ZANETTI.
Angélique VANBATTEN donne procuration à Catherine BARRIERE.
Guillaume BEAUGEY donne procuration à Frédéric BLANC.
Pierre LEFEVRE donne procuration à Mireille GENDROT.
Frédéric LEHMULLER donne procuration à Geoffrey DAVID

ABSENTS : (0)

Le quorum est atteint.

Madame Corinne LECHAT a été élue à l'unanimité comme secrétaire de séance.

COMPTE RENDU SYNTHETIQUE

(enregistrement tenu à disposition du Cabinet de monsieur le maire et consultable sur place)

En préambule du conseil municipal, Monsieur le maire informe qu'en raison du contexte sanitaire actuel, ce conseil municipal a lieu en huis clos. Il est néanmoins retransmis en direct sur le site la mairie.

Délibération N°	Intitulé	Approuvé	Vote
	Désignation du secrétaire de séance - Corinne LECHAT	OUI	APPROUVE UNANIMITE

	<p>Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 octobre 2020</p> <p><i>Avant d'aborder ce point, Monsieur Geoffrey DAVID fait part au nom de son groupe de son étonnement sur les directives gouvernementales et préfectorales pour la tenue d'un tel conseil avec un rassemblement à plus de 30 personnes dans un lieu clos et par ailleurs la limitation du nombre de personnes lors d'une cérémonie patriotique en plein air.</i></p> <p><i>Monsieur le maire tient à signaler qu'il respecte les consignes émises par la préfecture sans émettre un quelconque avis et précise que s'agissant de la cérémonie du 11 novembre dernier, la commune a respecté un protocole. Ainsi des choix ont été faits pour limiter le nombre de personnes en prenant un seul porte drapeau, celui de la commune du Luc accompagné du président du comité d'entente des associations patriotiques pour représenter l'ensemble des associations patriotiques.</i></p> <p><i>Sur le compte rendu, monsieur Geoffrey DAVID souhaite apporter une précision au point 20/68 : Monsieur LEHMULLER a interrogé monsieur le maire quant à la nature de ces travaux et non monsieur QUEIRARD et au point n°20/72, il voudrait faire rajouter les propos suivants émis par madame GENDROT : « J'ai toujours fait la différence entre l'associatif et le politique ».</i></p> <p><i>Monsieur Geoffrey DAVID avise que le groupe de l'opposition votera favorablement pour ce compte rendu si les modifications sont acceptées.</i></p> <p><i>Monsieur le maire répond favorablement, les modifications seront enregistrées sur le prochain compte rendu</i></p>	OUI	APPROUVE UNANIMITE
	Décisions du maire	OUI	APPROUVE UNANIMITE
20/73	<p>Règlement intérieur du conseil municipal</p> <p><i>Monsieur Geoffrey DAVID fait part de 3 remarques sur le règlement intérieur :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>la convocation aux commissions municipales un délai de 3 jours francs avant la réunion. Le groupe de l'opposition souhaiterait que ce délai passe à 5 jours francs à l'identique des conseils municipaux ceci pour une question d'organisation.</i> <p><i>Monsieur le maire valide leur demande et rallonge ainsi le délai.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>l'augmentation du nombre de personnes pour créer un groupe d'élus, qui passe de 2 membres à 5 membres.</i> 	OUI	APPROUVE UNANIMITE

	<p><i>Monsieur le maire rappelle que cela a été fait pour éviter des groupes à faible effectifs, peu représentatif d'un réel courant d'opinion.</i></p> <p><i>▪ la réduction de visibilité dans le bulletin passant d'un quart de page à une demi-page.</i></p> <p><i>Monsieur le maire signale qu'il s'agit d'une erreur et que le format de demi-page est conservé.</i></p> <p><i>Monsieur le maire tient à préciser qu'il a rajouté une mention relative aux réseaux sociaux en stipulant que lors d'une séance de conseil municipal, il n'est pas possible de tweeter et rappelle que lors d'une dernière séance un membre de l'opposition avait utilisé ce biais-là pour communiquer avec le public.</i></p> <p><i>Pour clarifier la situation, Monsieur Geoffrey DAVID indique que ce conseiller municipal répondait à un membre du groupe de la majorité. Ce à quoi, monsieur le maire rétorque que le conseiller de la majorité avait tweeté en réponse à un membre du groupe de l'opposition.</i></p> <p><i>Ce règlement intérieur est adopté à l'unanimité avec les deux modifications demandées par le groupe de l'opposition.</i></p>		
20/74	<p>Modification de la délibération n°20/10 relative à la définition des commissions municipales</p> <p><i>Monsieur le maire indique qu'il s'agit de commissions consultatives. Elles sont au nombre de 7, composées de 6 membres chacune. :</i></p> <p><i>Commissions finances / ressources humaines ; culture patrimoine ; éducation/citoyenneté ; sports / vie associative ; développement local/ aménagement du territoire ; travaux/urbanisation ; communication / évènementiel</i></p> <p><i>Vote procédé à main levée suite à décision à l'unanimité du conseil municipal.</i></p>	OUI	APPROUVE UNANIMITE
20/75	<p>Modification de la délibération n°20/11 relative à la l'élection des membres des commissions municipales</p> <p><u><i>Membres élus :</i></u></p> <p><i>Finances / ressources humaines :</i> Jean-Louis ALBERTI, Philippe ICKE, Jean-Michel DRAGONE, Frédéric BARRIERE, Loïc POTHONIER, Pierre LEFEVRE</p> <p><i>Culture / patrimoine :</i> Catherine BARRIERE, Marguerite BORSU, Camille LORENZO, Caterina DE CORO, Nathalie NIVIERE, Frédéric LEHMULLER</p> <p><i>Education / citoyenneté :</i> Nathalie NIVIERE, Sylvie SIMONDI, Loïc POTHONIER, Elisabeth</p>	OUI	APPROUVE UNANIMITE

	<p>MARIOTTINI, Hanane BEN YAJOU, Martine WAGNER</p> <p>Sports / vie associative : Loïc POTHONIER, Sandrine ROGER, Richard CARCENAC, Guillaume BEAUGEY, Frédéric BARRIERE, Geoffrey DAVID</p> <p>Développement local / aménagement du territoire : Pierre BEDRANE, Corinne LECHAT, Marie-José ZANETTI, Hanane BEN YAJOU, Frédéric BLANC, Jacques QUEIRARD</p> <p>Travaux / urbanisation : Thierry HERMIER, Jean-Michel DRAGONE, Grégory MIGNEREY, Véronique BOULANGER, Henri OBADIA, Angéline PANIZZI</p> <p>Communication / événementiel : Camille LORENZO, Pierre BEDRANE, Loïc POTHONIER, Grégory MIGNEREY, Catherine BARRIERE, Mireille GENDROT</p> <p><i>Vote procédé à main levée suite à décision à l'unanimité du conseil municipal.</i></p>		
20/76	<p>Modification de la délibération n°20/49 relative à l'élection des membres de la commission de délégation des services publics</p> <p><i>Monsieur le maire indique que l'on revote l'intégralité des membres suite à la démission de la conseillère de l'opposition, madame PASQUALINI. Celle-ci sera remplacée sur la proposition du groupe d'opposition par madame Mireille GENDROT</i></p> <p><u>Membres élus</u> :</p> <p><u>Titulaires</u> : Frédéric BLANC, Jean-Louis ALBERTI, Henri OBADIA, Guillaume BEAUGEY, Frédéric LEHMULLER</p> <p><u>Suppléants</u> : Marie-José ZANETTI, Camille LORENZO, Grégory MIGNERREY, Thierry HERMIER, Mireille GENDROT</p> <p><i>Vote procédé à main levée suite à décision à l'unanimité du conseil municipal.</i></p>	OUI	APPROUVE UNANIMITE
20/77	<p>Présentation annuelle des comptes 2019 de la SAGEP</p> <p><i>Monsieur le maire précise qu'il s'agit d'acter la transmission des comptes 2019 pour la SAGEP.</i></p>	OUI	APPROUVE UNANIMITE

	<i>Délibération adoptée sans débat</i>		
20/78	<p>Adoption d'un fonds de concours au profit du syndicat mixte de l'énergie des communes du Var pour la réalisation de travaux d'éclairage public réalisés sous sa maîtrise d'ouvrage</p> <p><i>Monsieur ICKE sort pour ce point et ne prend pas part au vote.</i></p> <p><i>Monsieur le maire indique que ce fond de concours est à hauteur de 25 000 euros et qu'il permet de changements de points lumineux en LED au niveau de la Place Pasteur et autour de la mairie. Ce passage en LED permet une division par trois de la consommation en électricité.</i></p> <p><i>Monsieur Geoffrey DAVID interroge monsieur le maire pour connaître l'endroit exact des travaux.</i></p> <p><i>Monsieur le maire indique qu'il s'agit d'une mise en valeur de l'hôtel de ville par un éclairage particulier. Par ailleurs, concernant la place Pasteur, il s'agit du changement de l'éclairage autour de la tour hexagonale, l'éclairage est dans un état dégradé et plus aux normes.</i></p>	OUI	APPROUVE UNANIMITE
20/79	<p>Mise en place d'un bail à ferme en régularisation avec Monsieur ARNAUD Jérôme</p> <p>Madame Véronique BOULANGER présente ce point et informe que le bail consenti en 2016 est frappé de nullité pour deux raisons :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Le maire en place à l'époque n'avait pas les pouvoirs de consentir un bail pour une durée supérieure à 12 ans et celui-ci était de 28 ans - non publication à l'unité foncière <p><i>Délibération adoptée sans débat</i></p>	OUI	APPROUVE UNANIMITE
20/80	<p>Acquisition d'un terrain préempté par la SAFER</p> <p>Monsieur le maire informe qu'il s'agit d'une acquisition à hauteur de 5330 euros et s'inscrit dans la volonté de la municipalité d'acquérir dès que possible des terrains afin de travailler dans le cadre des circuits courts en lien avec le maraichage sous forme d'une pépinière utilisée par les services techniques pour des projets tels que la plantation d'arbres.</p> <p>A ce jour, pour ce terrain la destination finale de celui-ci n'est pas arrêtée.</p> <p><i>Délibération adoptée sans débat</i></p>	OUI	APPROUVE UNANIMITE

20/81	<p>Annulation de la convention offre de concours contractée avec la société SPIRIT IMMOBILIER</p> <p><i>Madame Véronique BOULANGER présente ce point et informe qu'il s'agit de dénoncer une convention illégale faisant référence aux 92 logements s'installant progressivement Boulevard Pierre Chavaroché.</i></p> <p><i>Monsieur Geoffrey DAVID prend la parole pour rappeler qu'à la base il s'agissait d'une volonté de bon sens de l'ancienne équipe municipale de faire payer le promoteur souhaitant s'installer sur la commune afin de contribuer à l'équipement public. Même s'il ne remet pas en cause le fond juridique, il rappelle qu'une délibération avait été prise lors d'un conseil municipal accompagnée de ladite convention et transmise au contrôle de légalité qui ne l'avait pas retoquée.</i></p> <p><i>Monsieur Geoffrey DAVID ne remet pas en cause les propos de l'équipe municipale mais réaffirme que les choses avaient été faites dans le circuit habituel.</i></p> <p><i>Monsieur Geoffrey DAVID interroge l'équipe municipale pour savoir si une alternative juridique a été trouvée afin de faire contribuer le promoteur à l'équipement public.</i></p> <p><i>Madame Véronique BOULANGER rétorque qu'à cet emplacement-ci, l'ancienne équipe municipale avait votée pour l'augmentation significative de la taxe d'aménagement ce qui implique que ce promoteur doit payer bien plus qu'un autre promoteur qui aurait le même type de projet mais dans un autre lieu dans le Luc.</i></p> <p><i>Monsieur Geoffrey DAVID entend les propos et ajoute que cette convention était un plus à cette taxe d'aménagement.</i></p> <p><i>Monsieur le maire prend la parole pour signifier que cette convention n'est pas légale et qu'à partir de là, il n'y a pas de débat. Monsieur le maire indique que l'ancienne équipe municipale savait que c'était conflictuel de mettre en parallèle l'augmentation d'une taxe d'aménagement ajouté à un fonds de concours annexé au permis de construire.</i></p> <p><i>Monsieur le maire informe qu'il y a des difficultés avec l'évolution de cette construction en citant quelques exemples :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>• lors de ce week- end un éboulement a eu lieu de l'ensemble des eaux usées des maisons aux alentours ce qui a créé une privation de sanitaires pour des riverains</i> <i>• plusieurs interventions des services techniques pour déboucher les fossés</i> 	OUI	APPROUVE UNANIMITE

	<i>L'équipe municipale espère que l'augmentation de cette taxe d'aménagement reste disponible sur le budget afin de refaire la route et que cette somme d'argent n'aura pas servi à équilibrer d'autres projets.</i>		
20/82	<p>Actualisation du guide interne de la commande publique pour la commune du Luc en Provence</p> <p><i>Monsieur Philippe ICKE présente ce point en indiquant qu'il permet de définir les nouvelles règles pour l'ensemble des services.</i></p> <p><i>L'ancien guide prévoyait les dispositions suivantes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>1^{er} seuil de 0 à 4999€ : pas d'exigence sur la mise en concurrence</i> ➤ <i>2^{ème} seuil au-delà de 4999€ à 14 999€ : demande de 3 devis</i> ➤ <i>3^{ème} seuil à 24 999€ : demande de 3 devis + 1 fiche de mise en concurrence</i> ➤ <i>au-delà de 24 999 € : mise en place d'une procédure simplifiée (MAPA) ou formalisée (appel d'offres)</i> <p><i>Le nouveau guide prévoit ces nouvelles dispositions :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>1^{er} seuil relevé à 6 999,99 € : pas d'exigence de mise en concurrence mais uniquement pour les achats récurrents. Mais dans ce seuil, pour les achats de + de 1 000 € mise en place de deux devis ou deux relevés de prix</i> ➤ <i>2^{ème} seuil jusqu'à 39 999, 99 € : 3 devis ou 3 consultation avec une exception faite en cas d'urgence.</i> ➤ <i>au-delà de 40 000€ : mise en place d'une procédure simplifiée ou formalisée.</i> <p><i>Ce nouveau guide a été fait afin de prendre en compte le nouveau seuil des marchés publics et rechercher une performance économique dans l'utilisation des deniers publics.</i></p> <p><i>Monsieur le maire insiste sur le fait que la commande publique est un élément très important pour la nouvelle équipe et qu'elle souhaite être au fait de ce règlement et sensibiliser régulièrement les services à ces préconisations.</i></p>	OUI	APPROUVE UNANIMITE
Questions diverses	<p>Monsieur Geoffrey DAVID demande un point situation suite à la création d'une cellule COVID au sein de la municipalité et remercie monsieur le maire de l'avoir convié à cette première réunion de création de cellule COVID.</p> <p>Monsieur le maire énonce l'ensemble des dispositions prises :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise en place d'une action COVID-19 de façon hebdomadaire avec l'ensemble des chefs de pôle. ✓ Protocole de nettoyage dans les espaces publics. ✓ Suivi des personnes vulnérables par le CCAS avec un appel régulier ✓ Ligne dédiée et adresse mail pour les administrés 		

	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réaffectation du personnel dont le service étant fermé pour venir en aide aux services des écoles avec des missions telles que l'aide aux sorties scolaires, nettoyage, aide à la cuisine ✓ cours de musique en distanciel et éveil musical ✓ consultation des chambres consulaires avec mise en place d'une convention de proximité avec des opérations pour les artisans ✓ page dédiée pour recenser les commerçants qui font le click and collect ✓ gratuité du marché pour les forains ✓ bibliodrive ✓ rendez-vous pour les administrés de l'ensemble des services pour la continuité administrative <p>Monsieur le maire remercie l'ensemble des élus, du personnel et le groupe de l'opposition d'être venue à la réunion et avoir échanger.</p>		
--	--	--	--

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire clos ce conseil municipal à 19 heures 26.